



Comment adapter
les outils financiers
existants ?



Prêt de carrière

Prêt dont la durée de remboursement de capital est basée sur la durée de la carrière restant à effectuer.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Ce type de prêt est souscrit auprès d'organismes bancaires ou prêteur.

INTÉRÊTS

- Permet de **diminuer le montant des annuités** et ainsi d'augmenter la capacité d'emprunt de l'exploitation ou de garder des marges de sécurité en cas de coups durs.
- Permet d'**étaier des investissements lourds annuités** sur l'intégralité de la carrière de l'exploitant. Ce délai se rapproche de la durée d'utilisation du bien investi.
- Permet de **dégager du disponible** en cas d'investissement non prévu.

LIMITES

- Financement de reprise ou d'investissements **surévalué ou déraisonnable**. Ne peut être utilisé comme moyen d'augmenter les prix de reprise ou d'investissement.
- Réticence des banques à allonger la durée des prêts.
- Coût réel d'un tel crédit **plus élevé** qu'un crédit classique.
- Nécessité de **disposer de la trésorerie en fin de carrière** (en cas de valeur faible des actifs).

RECOMMANDATIONS POUR APPLICATION DANS LE SECTEUR CAPRIN

- Ce type de prêt implique de trouver des financeurs prêts à accepter un remboursement de capital **sur une si longue durée** (fonds patients).
- Ce type de financement, qui n'existe pas dans le secteur agricole, pose la **question des garanties demandées par le prêteur** : les garanties classiques (caution) correspondent-elles à ce type de financement ? Doit-on passer à l'hypothèque de manière systématique ? Comment imaginer un financement sur l'ensemble d'une carrière alors que le bien ne durera pas sur l'ensemble de la carrière ?
- À réfléchir **en le combinant avec un prêt in fine** qui permettrait de rembourser le capital avec la vente des biens, à condition que ces derniers ne perdent pas de valeur et qu'ils intéressent de potentiels repreneurs (foncier, cheptel...). Dans ce cas, le dispositif pourrait pallier le paiement du capital à chaque génération. Voir le rôle de la puissance publique dans ce dispositif (fonds patients).

EN SAVOIR PLUS...

<https://www.banquedesterritoires.fr/nos-prets-de-long-terme-pour-les-collectivites>

ORGANISMES PROFESSIONNELS PARTENAIRES

- Organismes prêteurs (banques, plateformes participatives...).